audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE SEINE ST-DENIS

Association Loi 1901
Siège social : 63, allée du colonel Fabien
93320 PAVILLONS SOUS BOIS

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles
SAS au capital de 50 000 €
RCS Nanterre B 333 812 345

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE SEINE ST-DENIS
Association Loi 1901
Siège social : 63, allée du colonel Fabien
93320 PAVILLONS SOUS BOIS

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Seine Saint-Denis relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 566 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 715 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 576 sur 711 lors de l'exercice précédent) ;

- A l'actif du bilan agrégé figure, pour une somme de 5 591,43 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 6 comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé figure, pour une somme de 12 513,16 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 7 comptes rendus financiers ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes".* Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 17 décembre 2020

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

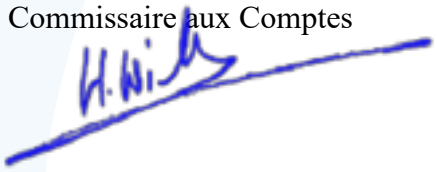

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE SAINT-DENIS

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	3 436	3 436			Fonds propres (avant affectation)	395 317	360 478
Terrains					Report à nouveau	2 180 680	2 193 559
Constructions					Résultat de l'association	271 781	32 284
Installations et matériels d'activités	28 467	26 216	2 251	2 845	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	36 184	34 756	1 429	66	Total	**2 847 777**	**2 586 321**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés	13 450	10 228
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	22 611	21 238
Total	**68 088**	**64 408**	**3 680**	**2 911**	Total	**36 061**	**31 467**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 276		1 276	1 927	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	9 303	2 959	6 344	2	Fournisseurs	4 907	4 224
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	13 131	10 729
Autres créances (dont erreurs débitrices)	7 869		7 869	39 091	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	2 902 265		2 902 265	2 597 026	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	19 556	9 679
Charges constatées d'avance				1 463	Produits constatés d'avance		
Total	**2 920 712**	**2 959**	**2 917 753**	**2 639 509**	Total	**37 595**	**24 632**
TOTAL	**2 988 800**	**67 367**	**2 921 433**	**2 642 420**	**TOTAL**	**2 921 433**	**2 642 420**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE SAINT-DENIS

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 216 572	1 592 255
Ventes de produits	1 458 422	2 019 365
Prestations de service et animations	502 643	900 328
Subventions d'exploitation	459 924	611 265
Dons et Mécénat		5 888
Contributions financières		
Autres produits	120 836	342 977
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	6 186	2 760
Total	**3 764 583**	**5 474 838**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	963 446	1 412 701
Variation des stocks de fournitures à céder	652	73
Autres achats et charges externes	2 042 465	3 289 681
Aides financières	14 123	66 128
Impôts et taxes	4 112	3 374
Salaires	17 057	15 769
Charges sociales	7 445	7 068
Cotisations reversées	131 449	130 328
Autres charges	236 865	462 007
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	127 587	153 506
Dotations aux dépréciations et provisions	1 373	1 539
Reports en fonds dédiés	9 408	10 228
Total	**3 555 983**	**5 552 402**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**208 601**	**-77 564**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	29 412	63 015
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**29 412**	**63 015**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**29 412**	**63 015**
RESULTAT COURANT (I + II)	**238 013**	**-14 549**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	222 898	291 031
Sur opérations en capital	500	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**223 398**	**291 031**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	189 630	244 198
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	**189 630**	**244 198**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**33 768**	**46 834**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**271 781**	**32 284**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	473 000	245 520
Total	473 000	245 520
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	473 000	245 520
Total	473 000	245 520

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
OCCE DE SEINE SAINT-DENIS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent	
Total du bilan :	2 921 433,40 €	2 642 419,79 €	
Résultat de l'exercice :	271 781,09 €	32 284,26 €	
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	715	711	
dont coopératives et foyers agrégés :	566	576	
dont coopératives et foyers non agrégés :	149	135	
Nombre de coopérateurs :	156 212	159 011	
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	15 380	7 108	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	9	5	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (***a***)	473 000 €	245 520 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
L'exercice est marqué par la crise sanitaire intervenu à compter de mi-mars 2020 ayant entrainé une baisse des recettes dans les coopératives agrégées de l'ordre de 30% et des recettes de l'ordre de 35%: ceci explique l'excédent inhabituel dégagé dans les comptes agrégés.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association
Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs
Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation
Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	271 781,09	dont	6 232,93	pour le siège départemental
		dont	265 548,16	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	7 868,68	dont	2 277,25	pour le siège départemental
		dont	5 591,43	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			6	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	19 555,96	dont	7 042,80	pour le siège départemental
		dont	12 513,16	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			7	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	2 902 265,23	dont	449 115,78	pour le siège départemental
		dont	2 453 149,45	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 334,19	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	127 587,42	dont	988,00	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	126 599,42	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			223,67	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	4 017 393,42	dont	321 437,74	pour le siège départemental
		dont	3 934 914,98	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 952,15	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	3 745 612,33	dont	315 204,81	pour le siège départemental
		dont	3 669 366,82	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 482,98	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			469,17	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	**3,0**	**3,0**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	688	707
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	96%	99%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	424	463
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	26	26
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	698	700
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	7	7
Participants aux séances de formation (estimation)	10	10

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SEINE SAINT-DENIS

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	3 436	3 436			Fonds propres (avant affectation)	395 317	360 478
Terrains					Résultat du siege de l'association	6 233	34 839
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	28 467	26 216	2 251	2 845	Total	**401 550**	**395 317**
Autres immobilisations corporelles	36 184	34 756	1 429	66	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	13 450	10 228
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	22 611	21 238
Total	**68 088**	**64 408**	**3 680**	**2 911**	Total	**36 061**	**31 467**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 276		1 276	1 927	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	9 303	2 959	6 344	2	Fournisseurs	4 907	4 224
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	13 131	10 729
Autres créances	2 277		2 277	18 480	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	449 116		449 116	423 366	Autres dettes	7 043	6 412
Charges constatées d'avance				1 463	Produits constatés d'avance		
Total	**461 971**	**2 959**	**459 013**	**445 237**	Total	**25 081**	**21 365**
TOTAL	**530 059**	**67 367**	**462 693**	**448 148**	**TOTAL**	**462 693**	**448 148**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SEINE SAINT-DENIS

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	239 115	236 872
Ventes de produits	3 755	5 158
Prestations de service et animations	43 151	44 807
Subventions d'exploitation	17 087	69 963
Dons et Mécénat		5 888
Contributions financières		
Autres produits	77	1 521
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	6 186	2 760
Total	**309 371**	**366 970**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	3 535	4 711
Variation des stocks de fournitures à céder	652	73
Autres achats et charges externes	70 777	73 706
Aides financières	14 123	66 128
Impôts et taxes	4 112	3 374
Salaires	17 057	15 769
Charges sociales	7 445	7 068
Cotisations reversées	176 920	177 294
Autres charges	8 815	10 229
Dotations aux amortissements	988	314
Dotations aux dépréciations et provisions	1 373	1 539
Reports en fonds dédiés	9 408	10 228
Total	**315 205**	**370 433**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-5 834**	**-3 463**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	11 327	35 177
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**11 327**	**35 177**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**11 327**	**35 177**
RESULTAT COURANT (I + II)	**5 493**	**31 714**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	240	3 125
Sur opérations en capital	500	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**740**	**3 125**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**740**	**3 125**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**6 233**	**34 839**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	50 050	50 050
Total	50 050	50 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	50 050	50 050
Total	50 050	50 050

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 6 232.93 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	3 436,49			3 436,49
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	45 039,74		16 572,65	28 467,09
Agencements & aménagements divers	9 026,46			9 026,46
Matériel de transport				
Matériel informatique	31 710,22	1 756,98	16 916,60	16 550,60
Mobilier de bureau	11 420,81		813,44	10 607,37
Total	**100 633,72**	**1 756,98**	**34 302,69**	**68 088,01**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

acquisitions de 3 ordinateurs portables et mises au rebut de nombreux matériels hors d'usage et totalement amortis.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	100%	3 436,49			3 436,49
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	20% à 33%	42 194,32	594,00	16 572,65	26 215,67
Agencements & amén. divers	10%	9 026,46			9 026,46
Matériel de transport	20% à 25%				
Matériel de bureau et informati	20% à 33%	31 644,63	394,00	16 916,60	15 122,03
Mobilier de bureau	20% à 50%	11 420,81		813,44	10 607,37
	Total	**97 722,71**	**988,00**	**34 302,69**	**64 408,02**

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

STOCK QU'EST-CE-QUE L'OCCE	285,00
STOCK AGENDA CYCLE 2	34,00
STOCK LIVRE MAITRE	59,50
STOCK AGENDAS CYCLE 3	499,20

STOCK CONV NAT UNIES DROITS EN	37,80
STOCK CD ROM PETI JARDI SAUGRE	24,00
STOCK ECOLES QUI CHANTENT	24,00
STOCK ECOLES QUI FOLKENT	12,00
STOCK FICHIERS DELEGUES ELEVES	122,50
STOCK JEU PLACE DE LA LOI	25,00
STOCK JOURNEE DE LEA	47,50
STOCK APPRENDRE EN JOUANT	105,00
Total Stocks	**1 275,50**

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	9 302,80	2 958,80	6 344,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	**9 302,80**	**2 958,80**	**6 344,00**

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)
Néant

6. Autres créances

Indemnité Humanis	2 277,25
Total Autres créances	**2 277,25**

7. Trésorerie

CAT Optiplus 4 ans	200 000,00
Parts sociales Bred	315 413.40
Parts sociales BP	250 000.00
BP Cpte Mutualisation (n° 70212763330)	159 579.67
Credit cooperatif	3,63
Livret institutionnel	1 345.88
Compte mutualisation Bred (n° 621 87 3854)	(488 319.91)
Livret sociétaire BP	(72 600,00)
Livret A BP	76 629.94
Caisse	1,00
Intérêts courus non échus	8 408.05
	449 115.78

8. Charges constatées d'avance
Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres
Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS	4 340,00	9 408,00	4 340,00	9 408,00
FONDS DEDIES SUR PROJETS CULTURELS	5 888,00		**1 846,00**	**4 042,00**
Total	**10 228,00**	**9 408,00**	**6 186,00**	**13 450,00**

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	21 238,00	1 373,00		22 611,00
Provisions pour charges	**21 238,00**	**1 373,00**		**22 611,00**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	**21 238,00**	**1 373,00**		**22 611,00**

Dotations / reprises d'exploitation	1 373,00
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**1 373,00**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Rembourse	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)	0					
Emprunt (jj/mm/aa)	0					
Découverts bancaires	0					
Total	**0**					

5. Fournisseurs

Fournisseurs	0.00
Fournisseurs, factures non parvenues	4 907.00
	4 907.00

6. Dettes fiscales et sociales

PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	2 670,93
CONGÉS PAYÉS	1 729,37
SÉCURITÉ SOCIALE	620,83
MUTUELLE	130,24
CAISSE DE RETRAITE	348,08
PRÉVOYANCE	60,62
CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À	683,23
FORMATION PROFESSIONELLE CONTI	560,62
ETAT CHARGES À PAYER	6 327,34
Total Dettes fiscales et sociales	**13 131,26**

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

FONDS DES COOPÉRATIVES FERMÉES	7 042,80
Total Autres dettes	**7 042,80**

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	156 212	159 011
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,40 €	0,38 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**239 004,36**	**236 926,39**
Cotisations versées à la Fédération	176 519,56	176 502,21
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**176 519,56**	**176 502,21**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		
Subventions Agence de l'eau	11 424,00	25 410,00
Autres subventions	5 663,20	44 552,80
Total	**17 087,20**	**69 962,80**
Dont versées aux coopératives	14 123,20	66 127,80

3. Contributions financières

Néant

4. Produits exceptionnels

PRODUITS DE FERMETURES COMPTES	13,43
PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIE	226,54
CESSIONS IMMO	500,00
total	**740.00**

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Location : Dupli-copieur Lixxbail contrat du 01/01/2017 au 01/10/2021 avec des échéances de 698,75 €/trimestre dont 2 795,00 € comptabilisés au 31/08/2020 et 3 493,75 € restant à régler jusqu'à l'échéance..

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition gratuite de 100m2 de locaux situés 63 allée du Colonel Fabien à Pavillons S/Bois (valorisation estimée à 12K€/an sur la base d'un loyer de 1 000€/mois) et d'un plein temps académique (valorisation estimée à 50K€/an charges sociales incluses, soit 27,50€/heure).

b) Bénévolat

Le bénévolat n'a pas été valorisé. Il peut être estimé à environ un emploi à temps plein sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

La mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires et foyers coopératifs adhérents, approuvée par l'assemblée générale du 26/04/2000, a été poursuivie auprès de la Banque Populaire et de la Bred.

Elle concerne 698 coopératives et foyers à la date de clôture de l'exercice contre 700 lors de l'exercice précédent. Les avoirs du siège départemental sont exclus du système de mutualisation décrit ci-après.

5.1 Fonctionnement

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de deux comptes bancaires au niveau du siège départemental :

-Un compte « Miroir » N° 70213763331 à la BP et un compte « Miroir » N° 621873854 à la Bred mutualisant les avoirs des coopératives et foyers coopératifs, pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré ;

-Deux comptes titres associés au compte Miroir N° 70213763331 et N° 71216011463 puis des Bons à Moyen Terme Négociables et un livret sociétaire à la BP et un compte titre associé au compte Miroir N° 621873854 puis des Comptes à terme à la Bred, alimentés par le compte Miroir.

Ces comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

D'après les informations communiquées par l'organisme financier, leurs positions à la date de clôture sont les suivantes :

Banque Populaire (BP)	**Exercice clos**	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	527	509
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 684 896 €	1 726 236,22 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	6 928 €	28 762,62 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque BRED :**

:

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	175	175
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	916 343 €	742 411 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	4 399 €	6 414,14 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%